



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA GIRONDE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT D'AQUITAINE

Bordeaux, le 20 mars 2013

UNITÉ TERRITORIALE DE LA GIRONDE

Référence : EBA/UT33/EI/13/181

Identifiant S3IC : 6881

Réf. : - Transmission directe LAPOULE R. du 26 novembre 2012
- Complément LAPOULE R. du 20 mars 2013

Affaire suivie par : E. BANDIERA
emmanuel.bandiera@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05.56.24.83.51 - Fax : 05.56.24.83.52

Monsieur LAPOULE Roland

Entreprise LAPOULE Roland
Zone Artisanale de " Liougey "
19 rue du Pontails
33 980 AUDENGE

Objet : Demande de renouvellement de l'agrément VHU

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

Bénéficiaire depuis le 18 septembre 2006, d'un arrêté préfectoral d'agrément pour exercer ses activités de stockage, de dépollution et de démontage de véhicules hors d'usage (VHU), délivré, en application de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005, pour une durée de 6 ans, Monsieur LAPOULE Roland a déposé, le 26 novembre 2012, pour l'établissement qu'il exploite à AUDENGE (33 980), dans la zone Artisanale de " Liougey ", au 19 rue du Pontails (Plan de situation joint), une demande de renouvellement de cet agrément conformément aux dispositions de l'article 4 dudit arrêté ministériel.

Suite à l'évolution de la réglementation relative aux agréments des exploitants des centres VHU intervenue par l'arrêté ministériel du 02 mai 2012, et plus particulièrement en ce qui concerne leurs modalités de renouvellement, Monsieur LAPOULE Roland a, le 20 mars 2013, complété son dossier, afin que sa demande réponde à ces nouvelles dispositions.

En l'état, cette demande contient l'ensemble des documents prévus à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 02 mai 2012 et notamment les justificatifs relatifs aux capacités techniques et financières ainsi qu'un rapport de contrôle de la conformité du site vis à vis des arrêtés :

- . n° 13 836 du 023 février 1979 autorisant l'exploitation du site,
- . PR 33 00010D du 18 septembre 2006 relatif à l'agrément VHU.

Ce contrôle réalisé le 16 novembre 2012 par la société AFNOR Certification, organisme certificateur accrédité à cet effet, n'a pas fait apparaître de non conformité au regard de ces textes.

Compte tenu de ces éléments, cette demande de renouvellement d'agrément peut donc être jugée recevable.

En conséquence, nous proposons, au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires, d'émettre un **avis favorable** à la demande de renouvellement d'agrément déposée par Monsieur LAPOULE Roland pour son établissement exploité à AUDENGE, sous réserve du projet d'arrêté ci-joint, établi conformément à l'article R. 512-31 du Code de l'environnement.

Transmis, pour positionnement, au pétitionnaire, le 19 mars 2013, ce dernier nous a fait part, le 20 mars 2013, des compléments à apporter concernant le nombre de VHU traités, ainsi que de l'absence d'observation sur le projet de prescriptions et de son accord pour sa présentation au CODERST.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-16h00

Tél. : 33 (0) 5 56 24 80 80 – fax : 33 (0) 5 56 24 47 24

BP 55 rue Jules Ferry Cité administrative
33090 Bordeaux cedex

Par ailleurs, en application du code de l'environnement (articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5) et dans le cadre de la politique de transparence et d'information du public adoptées par le ministère en charge de l'environnement, ce rapport sera mis à disposition du public sur le site Internet de la DREAL.

L'inspecteur des installations classées,



Emmanuel BANDIERA

PJ : -Projet d'Arrêté Préfectoral
- Plan de situation

Copie à : SPR (FBe)

IV - SITUATION DES INSTALLATIONS

1. Implantation

Extraits de carte IGN n°1337 ET et 1437 E

Echelle : 1/25 000

↑ Nord



